

Une vieille poype du pays de Velin :

LE TUMULUS DE SOLAIZE (*)

Chaque poype du Velin représente une énigme historique particulière ; l'absence de documents écrits ne permet pas de tenter de la résoudre sans faire appel à l'archéologie : quand l'histoire se tait, c'est aux pierres à parler.

Malheureusement chacune de ces mottes disparaît l'une après l'autre sans avoir été soumise à une fouille méthodique. Dernièrement, c'était le tour du tumulus de Solaize de tomber sous la pioche des terrassiers. Par bonheur, avant sa destruction complète, A. Vassy put recueillir quelques débris de poteries que renfermait ce tertre et en noter soigneusement l'emplacement. Il reste à présent à faire parler ces « pierres ».

Elle était originale cette motte conique de Solaize, que l'on appelait dans le pays le Pain de Sucre et antérieurement le Grand Merquet, sans doute par opposition à une autre motte voisine, le Petit Merquet, car le tumulus de Solaize était, primitivement double. Il y avait également près de là un mégalithe : important bloc erratique de forme cubique ; on le voit encore à demi enfoui sous les terres, occupant un emplacement insolite sur le rebord du coteau, face au midi.

La vieille poype de Solaize se dressait à quelque cinq cents mètres du Rhône, sur l'éperon d'une colline qui domine la vallée de l'Ozon en même temps que le village de Sérézin-du-Rhône situé sur la rive gauche de la rivière, près de son confluent.

A l'est, du côté du plateau, à la façon d'un éperon barré, le tertre était entouré par un vallum artificiel d'une vingtaine de mètres de largeur sur quatre ou cinq mètres de profondeur : le vallum reste encore très visible.

La motte surplombait ainsi la vallée de quelque quatre-vingt-dix mètres par un à pic du côté du Rhône.

La colline qui le supportait représente pour les géologues un lambeau de la haute-terrasse 90-100 mètres. Cette terrasse a dû se former à l'aurore des temps quaternaires, à une époque où la Méditerranée et le thalweg du Rhône étaient plus élevés que leurs niveaux actuels d'une centaine de mètres. La période était relativement chaude et les glaciers étaient encore limités à la région alpine. Le fleuve, ancêtre du Rhône, à forte pente, avait un régime torrentiel : il occupait toute sa vallée et divaguait sur une immense surface qu'il recouvrit d'une puissante nappe d'alluvions caillouteuses, ce sont les alluvions grises de Fontaines essentiellement formées de cailloux roulés, emballés dans un sable grisâtre, analogue à celui du Rhône actuel (1).

(*) Cf. "Evocations" : nos 37-38 ; 41-42 ; 43-44 ; 45-46.

(1) F. Roman : Géologie lyonnaise, p. 275.

Ce faciès géologique a été la cause déterminante de la destruction de ce tumulus ; pour exploiter ce gravier d'excellente qualité, une carrière s'installa au pied de la terrasse et toute la butte s'écroula petit à petit sous la pioche des terrassiers entraînant avec elle le tertre factice qu'elle supportait.

De tout temps ce tertre a été considéré comme un ouvrage antique ; sa présence à Solaize a frappé l'imagination, au siècle dernier, d'un professeur d'histoire A. Macé ; il voyait dans cette localité l'emplacement de l'oppidum gaulois de Solonium dont il est question lors de la révolte des Allobroges au moment de la conjuration de Catilina.

En 62 avant J.-C., les Allobroges se soulevèrent et tombèrent sur Vienne où se tenait une garnison romaine... « Comme les Allobroges ravageaient la province, dit Dion Cassius, le gouverneur de la Narbonnaise C. Prompinus, envoya contre eux ses lieutenants... L. Marius et S. Galba passèrent le Rhône, ravagèrent les terres des Allobroges et, étant arrivés à Solonium, ils s'emparèrent d'un « château », situé au-dessus, vainquirent dans un combat ceux qui leur résistèrent et brûlèrent un quartier de cette ville construite en bois », mais l'arrivée de Catignat, le chef allobroge, les empêcha de la prendre...

« Comme le récit de Dion Cassius, déclarait A. Macé, nous montre les deux officiers de Prompinus allant attaquer Solonium après avoir traversé le Rhône, ce serait dans le voisinage du Rhône que l'on doit aller chercher cette position. Or ceci se rencontre parfaitement à Solaize, à 15 km. de Lyon et à 16 de Vienne, village au-dessus duquel on aperçoit un magnifique tumulus, qui domine la colline de la vallée de l'Ozon... Le nom de Solaize rappelle encore le nom de Solonium » (2).

C'est là une étymologie bien osée car le prototype du nom de Solaize paraît avoir été Celosia (x^{me} s.).

Le tumulus de Solaize a été signalé par de nombreux auteurs. En 1879, le baron Raverat en fait mention dans ses Nouvelles excursions en Dauphiné : « La poype gauloise de Solaize, dit-il, est à l'occident du village, au-dessus d'une colline dont la base a été rognée par le tracé du chemin de fer. On y a découvert quelques ossements et quelques tronçons d'armes antiques » (3).

Gabut ne fait que le citer : un tumulus très visible et non violé se trouve au-dessus de la gare de Sérézin, il est même double. M. Joseph Hours, dans une étude récente sur son village de Sérézin-du-Rhône écrivait en 1933 : « peu avant la gare de Sérézin, le talus se termine brusquement en une petite butte conique de forme originale et qui a reçu dans le village le surnom de Pain de Sucre. La butte du Pain de Sucre, probablement artificielle, a livré en 1930 des fragments de poteries qui paraissent antérieures à l'époque romaine. Une statuette en bronze était trouvée dans le sol il y a quelques années, un peu au-dessus de la gare » (4).

Cette motte antique a été spécialement étudiée par Brouchoud (5) et plus récemment par A. Vassy (6).

(2) A. Macé : Mémoire dans Bul. Ac. delph. 1881, p. 410.

(3) Raverat : Nouv. excurs. en Dauph. p. 20.

(4) J. Hours : Et. rhodan. 1933, p. 20.

(5) Congrès soc. arch. franc. Vienne 1875. p. 178.

(6) Congrès de Rhodania : Vienne 1937.

En 1875, Brouchoud déclarait : « à l'extrémité occidentale de la chaîne des coteaux qui longe le cours sinueux de la petite rivière de l'Ozon, s'élèvent, sur le territoire de Solaize, deux tertres dont l'un surtout domine par ses gigantesques proportions un immense paysage. C'est évidemment un tumulus, quelle que soit la signification que l'on veuille attacher à ce mot. A quelle époque remonte-t-il ? Quelle a été sa destination première ? Malgré les découvertes, d'ailleurs très douteuses, de lances et d'épées auxquelles auraient donné lieu les travaux du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici d'un tombeau élevé sur les restes des Gaulois vaincus dans le dernier combat livré pour défendre contre les Romains, l'indépendance de la Gaule » (7).

En réalité ce tumulus est un « mons » antique : il est désigné sous cette appellation dans une charte de Cluny du ^x^me siècle (943) (8). Il était donc considéré à cette époque comme une création ancienne faite par la main de l'homme. Aujourd'hui encore il est facile de reconnaître que ce n'est pas un accident de terrain naturel, car, autour de sa base, il existe un creux formé par l'enlèvement des terres qui ont servi à l'élever.

De plus, ce « mons » antique portait le nom de Mercure : plusieurs documents de ce même ^x^me siècle désignent ce tertre sous le nom de « mons Mercurii ».

Dans une charte de 944 (9), il est question d'une terre située dans le territoire de Solaize au-dessous du Mont Mercure (subtus Monte Mercore) ; dans une autre de 975, d'un champ dans la villa de Sérézin, placé également au-dessous du Mont Mercure (Monte Mercurio) (10).

Cette appellation de « Mons Mercurii » est donc le nom que lui donne la tradition la plus ancienne, nom qu'il a conservé à travers les siècles sous le toponyme de Merquet dérivé de Mercurius. « Il serait donc téméraire de rechercher en dehors de cette donnée, sa destination première, dit Brouchoud, qui ajoute : le tumulus de Solaize est un monument de l'antiquité digne d'être ouvert et minutieusement fouillé ; car s'il ne doit rien nous livrer en fait d'armures ou de bijoux, il servira cependant à élucider une des questions les plus controversées de l'archéologie ».

Le souhait formulé par Brouchoud a été réalisé d'une façon fortuite, il y a une vingtaine d'années.

En compagnie de mon regretté ami Albert Vassy, j'ai visité en 1929 le tumulus de Solaize éventré par l'exploitation de la carrière de gravier : il y avait là une belle coupe de terrain intéressant à la fois, le tumulus et la colline qui le portait. Le niveau du sol naturel (terre vierge) était très visible et dans la couche de terre rapportée au-dessus on apercevait de-ci de-là quelques tessons de briques romaines, dites tuiles à rebord, sans débris de mortier.

A. Vassy entreprit « l'examen des pentes et des couches d'alluvions mises à nu par l'exploitation. A quelques mètres au-dessous du sommet, il rencontra en place des fragments de la

(7) Brouchoud : loc. cit. p. 179.

(8) Bernard Bruel : Chartes de Cluny, T. I, n° 623.

(9) Bernard Bruel : loc. cit. T. I, n° 659.

(10) Bernard Bruel : loc. cit. T. I, n° 1.471.

petite tuile creuse en terre grise du haut moyen âge. Plus bas, à partir d'une dizaine de mètres sous le sommet, se trouvaient quelques tessons de poteries grossières non tournées » (11).

En dehors du tumulus, sur une petite terrasse de la colline qui portait le tertre, la coupe du terrain permit de mettre à jour un foyer formé de cendres et d'amas de fragments de poteries. Ce foyer renfermait aussi quelques galets en quartzite éclatés par le feu mais aucun silex intentionnellement taillé, ni aucun objet de métal.

A. Vassy recueillit plus de dix kg. de tessons et avec sa patience habituelle, il put reconstituer plusieurs fragments de vases : il y avait là des débris d'une trentaine de vases.

Les plus nombreux appartenaient à une céramique très grossière contenant des fragments de quartz brisé parfois en gros fragments et du mica, très abondant dans certains tessons. Plusieurs étaient décorés d'ornements faits avec l'ongle, d'autres avec des poinçons imprimés dans la pâte.

Une autre série de tessons d'une poterie plus fine teintée de noir, de brun ou de jaune était lissée sur les deux faces.

Enfin quelques-uns bruns ou noirs étaient extrêmement soignés : plusieurs registres de trois filets entouraient leur panse sur laquelle se développait plusieurs fois une sorte de grecque très régulière faite au poinçon.

A. Vassy hésitait pour dater ces vases entre l'énéolithique et le premier âge du fer.

Notons que l'entrepreneur de la carrière trouva en surface, proche de ce foyer, un petit vase et deux fusaioles ou pesons de filet en terre cuite.

Toute cette série de découvertes prouve que l'éperon barré de Solaize a dû servir d'habitat ou plutôt de refuge temporaire peut-être dès l'âge du bronze.

Quant au tumulus, (le petit n'a pas été fouillé) Vassy le considérait comme une simple motte féodale du ^{vii}^me ou ^{viii}^me siècles : « ce qui l'indique, c'est la présence de tessons de tuiles romaines, sans traces de mortier, dans la terre rapportée... Cet apport de terre est donc postérieur à l'époque romaine ». A cette manière de voir on peut faire deux graves objections : comment expliquer la présence à dix mètres sous le tertre de tessons de poterie non tournée qui passe pour très ancienne sinon néolithique ?

De plus les divers textes du dixième siècle qui citent cette motte ne font pas mention d'une poype féodale mais d'un « Mons antique » dédié à Mercure. Un tertre placé sous le vocable d'une divinité païenne et érigé au ^{vii}^me ou ^{viii}^me siècle paraît bien insolite.

Il est beaucoup plus naturel de voir dans cette motte une construction de l'époque gallo-romaine : les tuiles creuses du haut moyen âge ne se trouvaient qu'en surface et nous savons par César que les Gaulois avaient un culte spécial pour Mercure et qu'il existait un grand nombre de « simulacres » de ce dieu (12). M. A. Grenier cite plusieurs tumuli Mercurii et de nombreux Monts Mercure, « simulacres » de la grande divinité routière (13).

(11) A. Vassy : Un habitat proto-historique à Sérézin Rhodania 1929.

(12) « Deum maxime Mercurium colunt, hujus sunt plurissima simulacra » : Cesar, de Bel. Gal. VI, 17.

(13) Grenier : Arch. Gal. Rom. : II, p. 307.

A Ballan, dans le voisinage du confluent de la Rivière d'Ain et du Rhône, se dresse une butte de Mercour analogue à celle de Solaise.

« Les tumuli, d'après M. Grenier, placés sur des points dominants, qui au lieu de contenir des sépultures, renferment des débris de l'époque romaine doivent, semble-t-il, être considérés comme les marques jalonnant une limite », et nous savons par les écrits des arpenteurs romains chargés de procéder à la délimitation des territoires en Gaule, qu'ils ont souvent « érigé des monticules de terre dans lesquels ils mettaient des charbons, de la cendre et des fragments de poteries » (14). Afin de protéger ces limites, il était tout naturel de mettre ces tertres sous la tutelle d'une divinité.

D'autre part, la dimension de ces monticules devait être évidemment proportionnée à l'étendue, à l'importance des territoires qu'ils servaient à borner. La butte artificielle de Solaise était d'importance, elle devait limiter soit deux peuplades, les Séguisaves et les Allobroges, comme le voudrait Cam. Jullian, soit la « Cité » Lyonnaise, créée par les Romains aux dépens des territoires voisins, et le pays Viennois.

Il est d'ailleurs probable que cette poype a été remaniée à différentes époques. « Il reste à déterminer, disait C. Jullian à propos de ces tumuli, s'ils ont été dressés exprès pour servir de frontière ou si ce ne sont pas des constructions de l'époque du bronze utilisées ou remaniées à l'époque celtique ou romaine pour servir de délimitation » (15).

Il y avait bien là pas mal de leçons de facture grossière et antique, certains n'étaient même pas tournés ; mais quand l'histoire se fait, il est difficile de faire parler les pierres voire même les poteries.

La chose certaine c'est que le tumulus de Solaise dominait du haut de sa terrasse un ancien passage sur le Rhône, que l'on appelait autrefois le Port de Vernaison (Portus de Verneson) (xv^e siècle). Là, franchissait le fleuve, une route antique signalée par M. C. Guigues qui cite à son sujet une charte du Cartulaire d'Ainay de 1309 où il est question du chemin public (iter publicum) par lequel on allait de Saint-Symphorien-le-Château à St-Symphorien-d'Ozon (16).

Notre poype voisinait également avec la colonne milliaire de Solaise dédiée à l'empereur Claude ; ce monument n'occupe peut-être pas son emplacement primitif mais indique suffisamment la proximité de la route romaine de Lyon à Vienne à travers le territoire des Allobroges dont parle Strabon.

Ainsi cet important tumulus présidait à un carrefour de voies antiques ; il ne faut donc pas s'étonner que ce tertre ait été dédié à Mercure, la grande divinité routière. (A suivre).

Dr Joseph SAUNIER

(14) Brouchoud : loc. cit., p. 181.

(15) C. Jullian : Rev. et. anc. 1931, p. 331.

(16) M. C. Guigues : Les Voies ant. du Lyon., p. 277 et 345.